

Image not found or type unknown



Demande de saisie sur allocations ARE

Par **bryan51**, le **20/05/2017 à 21:16**

Bonjour,rnrnJe ne touche que 408,00 € par pôle-emplois. Ils veulent saisir dessus, je touche moins que le RSA, en ont-ils le droit ?rnrnMerci.

Par **Visiteur**, le **20/05/2017 à 21:29**

Bonsoir,rnOui, l'ARE est saisissable, mais PARTIELLEMENT...

Par **bryan51**, le **20/05/2017 à 22:03**

Montant minimum insaisissablernUne fraction de son salaire est insaisissable, et ce quels que soient les motifs de la saisie. Ce montant est égal au montant mensuel du RSA pour une personne seule. En d'autres termes, le salarié doit toujours disposer d'un salaire net au moins égal au montant du RSA.

Par **bryan51**, le **20/05/2017 à 22:11**

Sa veut dire que il ont pas le droit car il son oblige de me laisse pour vivre ?

Par **Tisuisse**, le **21/05/2017** à **07:23**

Bonjour,rnrnEt si vous nous disiez qui est "ils", ceux qui veulent vous saisir ? et pour quoi cette saisie ?